

BULLETIN D'INSCRIPTION

MERCI DE REMPLIR CE BULLETIN OU UNE PHOTOCOPIE PAR PARTICIPANT

INSCRIPTIONS :

Via le site web : www.first-finance.fr . Par fax : 33 (0)1 44 53 75 76 . Par courrier : 56, rue Laffitte 75009 Paris

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE NOS CONSULTANTS FORMATION :

Téléphone : 33 (0)1 44 53 75 75 . E-mail : sales@first-finance.fr

Site web : www.first-finance.fr



COORDONNÉES

Participant (joindre de préférence une carte de visite)

Mr Mme Melle

Nom : _____ Prénom : _____

Société : _____ Service : _____

Fonction : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Fax : _____ E-mail : _____

(Votre adresse e-mail est une information indispensable pour le traitement de votre inscription)

Responsable hiérarchique :

Nom : _____ Prénom : _____

Tél : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Responsable Formation :

Nom : _____ Prénom : _____

Tél : _____ Fax : _____ E-mail : _____

INSCRIPTION

	TITRE	DATES	
Formation 1	_____	_____	Prix net* : _____
Formation 2	_____	_____	Prix net* : _____
			Total net* : _____

Facture libellée à l'ordre de : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

(Dans le cadre d'une prise en charge par un organisme collecteur, l'accord doit parvenir à FIRST FINANCE avant le début de la formation).

Fait à _____ le _____ Signature

*Prix net : prestation de formation professionnelle continue exonérée de TVA

Conditions d'inscription : 1/ À réception de ce bulletin d'inscription, une confirmation électronique vous sera aussitôt adressée. 2/ Les tarifs indiqués incluent le montant de l'inscription, la documentation pédagogique, les pauses et les déjeuners. Les frais de transport et d'hébergement sont à la charge du participant. 3/ Une facture tenant lieu de Convention Simplifiée de Formation Professionnelle (n° d'agrément 11 75 40942 75) est envoyée à l'issue du séminaire. 4/ Le séminaire est payable à réception de la facture : soit par chèque à l'ordre de FIRST FINANCE, soit par virement bancaire (Banque HSBC / RIB : 30056 / 00750 / 07504032005 / 77 - HSBC FR PARIS 4 SEPTEMBRE). 5/ Pour tout désistement annoncé moins de 15 jours avant la date du séminaire, les droits d'inscription seront acquis (ou à acquitter) dans leur intégralité. Ce débit ne constitue pas une dépense déductible de la participation de l'employeur. Toutefois, vous pouvez reporter votre inscription (une seule fois), en acquittant une somme supplémentaire correspondant à 10 % du prix catalogue de la formation. 6/ Dans le cas où la personne inscrite ne peut être présente, les remplacements par une personne de la même société sont acceptés, à tout moment et sans frais. 7/ Le descriptif de la formation et l'intervenant figurant dans le catalogue sont donnés à titre indicatif : FIRST FINANCE se réserve la possibilité d'y apporter des modifications.